



Plan de financement prévisionnel des opérations d'investissement bénéficiant de subventions publiques

Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 en application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales

Travaux de construction d'un skate-park en béton coulé

Dépenses prévisionnelles € H.T.		Recettes prévisionnelles		
Etudes pour la construction d'un skate-park en béton coulé	30 000 € H.T.	Fonds de concours CASVL 2023-2026	23.81 %	50 000 €
Travaux de construction d'un skate-park en béton coulé et aménagements paysagers	180 000 €	DETR/DSIL Volet Cohésion sociale	35%	73 500 €
		Autofinancement de la collectivité	41.19 %	86 499 €
Total	210 000 H.T.		100%	210 000 €

A Doué-en-Anjou, le 16 février 2024

Le Maire,
Michel Pattée

